



AGENCE NATIONALE D'ÉLECTRIFICATION RURALE
(ANER)

DIRECTION GÉNÉRALE

FICHE PROJET

1. INTITULE DU PROJET

Électrification des localités isolées à partir des microcentrales hydroélectriques.

2. CONTEXTE DU PROJET

La République du Congo se donne comme objectif la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique soutenue. L'énergie électrique constitue un levier important pour accompagner cet objectif. C'est dans ce contexte qu'on envisage d'explorer toutes les possibilités d'électrification des localités rurales, particulièrement celles des zones isolées du réseau électrique interconnecté.

Dans le secteur de l'énergie, l'accent est mis, de manière récurrente, sur les priorités suivantes : (i) le développement de l'électrification rurale décentralisée (ERD) et (ii) la promotion des énergies renouvelables (ENR), afin de garantir un service électrique fiable dans les principales villes et leurs proches agglomérations isolés du réseau électrique national.

Tenant compte du potentiel hydroélectrique existant dans certaines localités isolées du réseau électrique national, il est apparu nécessaire, voire urgent, que des investissements spécifiques dans le domaine de l'approvisionnement en électricité leurs soient assurés, afin de permettre au Gouvernement d'entreprendre des programmes de développement visant à créer un effet d'entraînement sur la croissance durable du pays conformément au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

Certaines localités disposent déjà d'un système d'électrification à l'aide des centrales thermiques. Cependant, la solution actuelle mérite d'être améliorée à cause du coût exorbitant d'exploitation et des difficultés d'approvisionnement en carburant. Ces deux systèmes nécessitent une étude complémentaire pour réduire la part de l'énergie thermique dans la production d'électricité par l'introduction de l'énergie hydroélectrique afin de pérenniser le service public de l'électricité dans ces localités.

3. ZONES DE PROJET

La zone de projet est constituée des localités isolées suivantes : MBomo dans la Cuvette Ouest ; Loumo dans le Pool ; Yaya dans le Niari ; Bambama dans la Lékoumou ; enfin Sémbé dans la Sangha.

Le tableau ci-après présente plus explicitement les caractéristiques techniques de chaque site et les localités cibles du projet avec leurs populations. Les données de la population de référence utilisées sont celles du RGPH de l'année 2006, avec un taux d'accroissement de 3,1%.

La présente liste n'est pas limitative. Elle sera complétée lors des missions de prospections.

Départements	Districts	Noms des Sites /Rivière	Localités cibles	Populations
Cuvette Ouest	MBomo	MBanza/Lekoli	MBomo	5411
Pool	Loumo	Kimbanda/louenga	Loumo	503
Niari	Yaya	Nianga/Lebama	Yaya	1074
Lékoumou	Bambama	Bambama/Djoulou	Bambama	2319
		Bambama/Létili	Bambama	
Sangha	Sémbé	Assoumoudélé/Dibaguil	Sémbé	4596

En somme, le projet apportera de l'électricité à environ **13.903** habitants, soit environ **2.318** ménages.

4. OBJECTIF DU PROJET

La réalisation de ce projet vise à l'établissement du service public de l'énergie électrique dans les villes et villages à partir des microcentrales hydroélectriques. Compte-tenu de ce qui précède, il est donc décidé de faire mener une étude de pré faisabilité des microcentrales hydroélectriques pour l'électrification des localités rurales cibles précitées.

5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Les principales tâches à accomplir sont les suivantes :

- Préciser à partir des données démographiques de l'année de l'étude, la demande potentielle en électrification rurale dans les localités à horizon 2035 ;
- Identifier et décrire les activités économiques dominantes dans chaque localité ;
- Evaluer les besoins communautaires et productifs : tourisme, commerce, artisanat, production agricole et transformation des produits d'élevage, bâtiments publics (services administratifs, infrastructures de santé, écoles, etc.) ;
- Etablir une cartographie des zones du projet, qui devra faire apparaître les localités cibles et leurs populations respectives (habitants, nombre de ménages et nombre d'habitations, taux de croissance), les voies d'accès (routes, pistes), les infrastructures existantes et prévues pouvant être électrifiées (forages équipés de groupes électrogènes et pouvant par la suite être raccordés sur le réseau ou non à préciser, bâtiments publics, centres de santé, hôtels, etc.), le réseau MT (existant et/ou prévu).
- Identifier les options techniques à moindre coût, avec un maximum d'apport en énergie hydraulique, pour satisfaire ce marché ;
- Faire un esquisse des ouvrages de productions, d'évacuation si nécessaire, de distribution de l'électricité et le mode de branchement qui est nécessairement le prépaiement ;
- Identifier les principales contraintes techniques et environnementales à prendre en compte ;
- Détailler les plans d'action nécessaires pour le développement des projets tant sur le plan technique que sur le plan financier.

- Estimer les budgets d'investissement à prévoir pour réaliser les études de faisabilité et les travaux de construction des microcentrales ;
- Indiquer les modalités d'exploitation avec un budget établi ;
- Préciser les niveaux de subvention requis pour rendre attrayantes les autorisations d'électrification rurale auprès des opérateurs privés potentiels ;
- Etablir des différents plans d'affaire suivant les niveaux de subvention vus précédemment. Ce plan d'affaire devra faire apparaître les indicateurs financiers, VAN, TRI et IP ;
- Indiquer la « capacité ainsi que la volonté de payer » l'électricité par la population cible ;

6. PHASES DE DEROULEMENT DU PROJET

Ce projet sera exécuté en trois (3) phases. Il débutera par la phase de réalisation des études de pré-faisabilité afin de montrer la pertinence de celui-ci. Il s'en suivra la phase de réalisation des études de faisabilité, qui détaillera les aspects techniques, environnementaux, architecturaux, financiers, etc. elle présentera aussi de manière détaillée le planning de la construction des microcentrales hydroélectriques et des réseaux électriques associés. La dernière phase sera celle de la construction des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques associés.

7. RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration des conditions de vie des populations des districts et des villages cibles électrifiés par la micro-hydro électricité en luttant ainsi contre la pauvreté ;
- Maîtrise du coût de production de l'énergie électrique en utilisant une énergie renouvelable ;
- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre ;
- Redynamisation de l'activité économique des villes et des villages environnants, stoppant ainsi l'exode rural par la création de nouveaux emplois.

8. DELAI DE REALISATION

La durée estimative des études de pré-faisabilité sera de dix (10) mois. ✱

Fait à Brazzaville, le 12 AOUT 2016

Directeur Général


Daniel ITOUA

